



LE SEPT-SORTAIS

Bulletin d'information - n° 40 - janvier 2022



LE MOT DU MAIRE

Setpsortaises, Setpsortais,

La COVID est toujours là, avec un nouveau variant encore plus contagieux, virus qui perturbe de nouveau nos vies personnelles, professionnelles, et l'économie.

Alors, restons très vigilants ; continuons de respecter les «gestes-barrière», le port du masque dans les lieux publics et les rassemblements.

A propos des masques, pensons à la planète ; je suis effaré de constater le nombre de ces derniers jetés à terre, dans la nature, les parkings, les trottoirs, les accotements

Nous continuons à équiper l'éclairage public de leds, afin de le rendre plus économique, et de réduire la pollution nocturne notamment vis-à-vis de la faune sauvage (insectes, oiseaux).

La zone d'activités et la voie piétonne seront les prochaines étapes. Nous réfléchissons à améliorer la captation de l'eau par le réseau pluvial ; les premiers travaux débiteront dans quelques mois.

Une boîte à livres va être installée dans le village au niveau de la mairie. Chacun pourra ainsi y déposer ou emprunter un livre librement.

Par ailleurs, cette année est marquée par le recensement de la population. Je vous demande de faire le meilleur accueil à Madame Denise LINIK, notre agent recenseur, qui débutera sa tournée à partir du 20 janvier, et vous expliquera la façon de procéder.

En cette période de vœux, les Elus, et moi-même vous présentons nos vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année 2022.

François ARNOULT, Maire

Directeur de la Publication : François ARNOULT
Rédaction : La commission Communication

NOTRE VILLAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL & LES COMMISSIONS COMMUNALES

Composition du Conseil Municipal et des Commissions Communales dans lesquelles vos élus sont investis pour mener à bien le projet Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Monsieur François ARNOULT,*
Maire
- *Monsieur Alain LECOMTE,*
1er Adjoint délégué aux Finances, à l'Urbanisme et à l'Administration générale.
- *Monsieur Jean-Michel HOUDRY,*
2ème Adjoint délégué au Développement économique, aux Affaires scolaires, à la Sécurité et à la Communication
- *Madame Maryse WAUTHIER,*
3ème Adjointe déléguée aux Affaires sociales et au Patrimoine communal.
- Les Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau :
Madame Laura CLAUSEL,
Monsieur Pascal MERLIN,
Madame Sophie KLEIN,
Madame Camille JEAN-LOUIS,
Monsieur William GANNEAU,
Madame Sandrine RAUDE-LEROY,
Madame Denise LINIK,
Madame Françoise BOSCH.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

- **COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE – ENTRETIEN et AMENAGEMENT du BOIS – ZI – ZAC**
 - *M. Alain LECOMTE*
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *M. William GANNEAU*
 - *Mme Sophie KLEIN*
 - *Mme Camille JEAN-LOUIS*

- **COMMISSION des AFFAIRES SCOLAIRES, TRANSPORT et RPI**
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *Mme Maryse WAUTHIER*
 - *Mme Camille JEAN-LOUIS*

- **COMMISSION AUTORISATION d'URBANISME et DROIT de PREMPTION URBAIN – PLU – SUIVI DE TRAVAUX**
 - *M. Alain LECOMTE*
 - *Mme Maryse WAUTHIER*
 - *M. William GANNEAU*
 - *Mme Sophie KLEIN*
 - *Mme Camille JEAN-LOUIS*

- **COMMISSION FINANCES**
 - *M. Alain LECOMTE*
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *Mme Sandrine RAUDE-LEROY*
 - *M. William GANNEAU*

- **COMMISSION JEUNESSE et SPORTS**
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *Mme Sandrine RAUDE-LEROY*

- **COMMISSION COMMUNICATION, INFORMATIQUE et COMMUNICATION**
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *M. William GANNEAU*
 - *Mme Laura CLAUSEL*

- **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**
 - Suppléante : *Mme Denise LINIK*
 - Délégué de l'Administration : *M. Daniel SONNETTE*
 - Délégué du Tribunal Judiciaire : *M. Jean-Marie POTTIER*

- **COMMISSION APPEL D'OFFRES**
 - *M. Alain LECOMTE*
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *Mme Maryse WAUTHIER*
 - *Mme Laura CLAUSEL*

- **COMMISSION SECURITE – ACCESSIBILITE - ERP**
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *Mme Maryse WAUTHIER*
 - *M. William GANNEAU*

LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES SYNDICATS ET ORGANISMES

- **PNR (Parc Naturel Régional)**
Déléguée titulaire : *Mme Sandrine RAUDE-LEROY*
Déléguée suppléante : *Mme Sophie KLEIN*

- **A.GE.D.I. (Agence de Gestion et de Développement Informatique)**
Délégué titulaire : *M. Alain LECOMTE*

- **CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**
Délégué titulaire : *M. François ARNOULT*
Délégué suppléant : *M. Alain LECOMTE*

- **Syndicat intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance**
Déléguées titulaires : *Mme Maryse WAUTHIER* et *Mme Denise LINIK*
Déléguée suppléante : *Mme Sandrine RAUDE-LEROY*

- **CNAS (Comité National d'Action Sociale)**
Mme Maryse WAUTHIER et 1 agent du personnel communal, *Mme Stéphanie LE BLANC*

- **SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne)**
Délégué titulaire : *M. Alain LECOMTE*

- **SIRPI (Syndicat Intercommunal pour le RPI)**
Délégués titulaires : *M. François ARNOULT* – *M. Jean-Michel HOUDRY* –
Mme Maryse WAUTHIER
Déléguée suppléante : *Mme Camille JEAN-LOUIS*

- **Correspondant Défense**
M. Jean-Michel HOUDRY

VIE COMMUNALE

NOËL DES ENFANTS 🎅

Le mercredi 08 décembre 2021, un spectacle de Noël a été proposé aux enfants âgés de 3 à 10 ans.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de proposer à l'issue un goûter mais chacun est reparti avec des friandises distribuées par le Père Noël qui avait fait escale à Sept-Sorts !



NOËL DE NOS AÎNÉS 🎁

La traditionnelle sortie proposée par le CCAS pour nos Aînés n'ayant pu à nouveau cette année être organisée, c'est une remise à domicile de colis "gourmands" qui a eu lieu.

JEUNESSE & SPORTS

Rénovation des infrastructures sportives et ludiques

Un nouveau jeu a été installé sur l'aire dédiée aux plus petits en remplacement de la cabane et du toboggan devenus vétustes.

Cet espace sera agrandi au printemps et verra l'arrivée d'un nouveau jeu !!!!



En septembre, de nouveaux buts de foot ont été installés et la rénovation de la surface du terrain multisports réalisée.

Du fait de conditions climatiques automnales puis hivernales peu appropriées, il faudra attendre le printemps pour que les peintures et le marquage du sol soient apposés.



ENVIRONNEMENT

Éclairage public

Débuté courant 2019 rue de la Mairie, rue de Jouarre et chemin des Ruisseaux, le passage en ampoules LED de l'éclairage public du territoire communal s'est poursuivi il y a quelques semaines par une seconde phase qui a permis de modifier les points lumineux des rues des Petits Clos, des Bois de Foy, de la Haute-Borne, des Trois Pigeons, du Bac, du Passeur, de la ruelle de la Fontaine, des chemins de Péreuse et du Pâtis ainsi que ceux de l'avenue Franklin Roosevelt.

Beaucoup moins énergivore, l'éclairage LED est moins "agressif", ciblé vers le sol et permet de réduire la consommation électrique de 60 à 70%.

Hormis pour l'avenue Franklin Roosevelt où l'intensité est réduite à 70% de 21h00 à 00h00 puis à 50% de 00h00 à 05h00 du matin avant de repasser à 70% jusqu'à l'extinction, un point lumineux sur deux est coupé de 22h30 à 06h00 alors que le second subi une baisse sensible d'intensité.

L'éclairage public reliant le carrefour de la ZI sur la D603 au village est lui coupé à partir de 22h30.

Afin d'en avoir une parfaite visibilité, un éclairage LED spécifique blanc a été positionné à la hauteur du passage piétons de la Haute-Borne.

Le coût de cette seconde phase s'élève à 59 776€ HT subventionnée à hauteur de 26 164€ par le SDESM (Syndicat des Énergies de Seine-et-Marne).

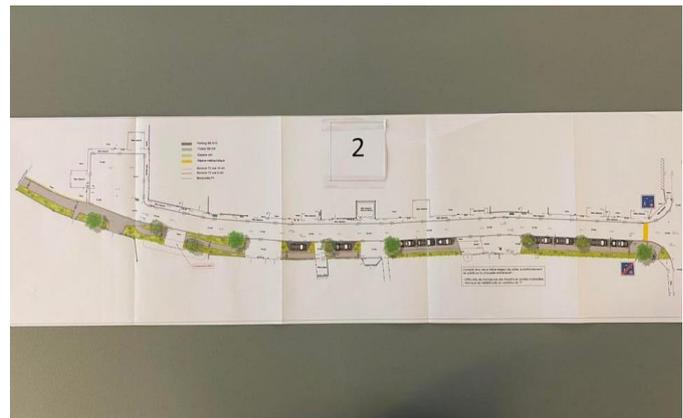


ENVIRONNEMENT

Verdissement et aménagement de la rue du Chemin de Péreuse

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Chemin de Péreuse, le Conseil Municipal a souhaité que les riverains directement concernés puissent exprimer leur avis.

C'est ce qui leur a été proposé le samedi 11 décembre à la salle communale où ils ont pu se prononcer sur le choix du projet qui leur paraît le plus adapté.



C'est le projet **numéro 2** qui comporte le plus de places de stationnement qui a été plébiscité et c'est donc sur cette base que nous allons lancer la phase d'appel d'offres puis de demande de subvention, étapes préalables à sa réalisation

ENVIRONNEMENT

Lutte contre la pollution visuelle

Afin de mettre en avant la signalétique apposée aux entrées des ZAC et ZI du Hainault reprenant la liste de l'ensemble des Artisans, Commerçants et Entreprises qui y sont installés mais aussi pour lutter contre la pollution visuelle, un arrêté a été pris au mois de juillet interdisant sur le territoire communal l'affichage temporaire commercial ou autre sous toutes ses formes (affiches, banderoles, panneaux, ...) exceptions faites pour l'annonce d'événements organisés par des associations communales ou des associations des communes limitrophes (affichage possible sur banderole et avec autorisation de la Mairie au carrefour de la D603 et de la D21A) ou pour les spectacles forains installés sur les communes limitrophes et qui par définition n'ont pas d'autre moyen d'affichage

ENVIRONNEMENT

Incivilité - Lutte contre les dépôts d'immondices



A la fin de l'été, plusieurs dépôts d'immondices ont été relevés sur le territoire communal.

La Municipalité ne reste pas et ne restera jamais inactive devant ces actes délibérés d'incivilité.

Systématiquement des investigations pour retrouver les coupables sont menées et des plaintes déposées.

Cela nous a ainsi permis de retrouver le propriétaire de l'armoire réfrigérée que ce dernier est venu récupérer. Il en a été de même pour l'auteur des dépôts de sacs de divers déchets.

Pour rappel déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire dont le montant peut être minoré ou majoré en fonction de la date de paiement.

Si l'amende est payée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €.

Si l'amende est payée passé ce délai de 45 jours, elle passe à 375 €.

Si l'amende forfaitaire n'est pas réglée ou si elle est contestée le juge du tribunal de police est saisi.

Le juge pourra alors décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

ENVIRONNEMENT ET CULTURE



Une boîte à lire va être tout prochainement installée à proximité immédiate de la Mairie. Chacun pourra déposer ou emprunter des livres gratuitement en leur donnant ainsi une seconde vie. Ce projet solidaire qui favorise l'accès à la culture développe ainsi une économie de partage éco-citoyenne.

TRAVAUX DE VOIRIE À VENIR

Suite aux intempéries d'une rare intensité qui se sont abattues sur notre région fin juin 2021 et aux dégâts qu'elles ont occasionnés sur notre commune, la municipalité a déterminé différents sites sur lesquels il conviendrait de réaliser de nouveaux travaux afin de tenter de limiter les conséquences de potentiels épisodes du même type.

Des travaux d'envergure seront ainsi réalisés rue de Jouarre, rue des Bois de Foy et sur le parking situé dans le bas de la Mairie.

Le coût global de ces travaux s'élève à 80.600 € HT.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Aménagement et signalisation

Dans un souci permanent d'amélioration et de sécurisation de la circulation routière et afin de faciliter l'accès à la rue de Jouarre depuis la rue du Chauffour, le STOP de la rue de Jouarre a été repositionné plus haut à la fin de l'été.

Pour une parfaite visibilité, un miroir a ensuite été installé sur un candélabre en face du STOP ce qui permet d'avoir une vue plongeante sur la rue du Chauffour et franchir le carrefour en toute sécurité.



Sur la ZAC du Hainault, ce sont des plots qui ont été positionnés dans le virage de la rue du Hainault interdisant ainsi le stationnement et facilitant le croisement des véhicules



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Stationnements sur trottoirs et stationnements abusifs

Devant la recrudescence des stationnements en dehors des emplacements matérialisés à cet effet mais aussi des stationnements abusifs, il convient de rappeler certaines règles utiles au partage de la voie publique pour le plus grand nombre.

- ❌ **Un stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture.**



Les cas fréquents de stationnements gênants sont les immobilisations devant un garage, sur un trottoir ou encore sur une voie publique.

Depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des **stationnements très gênants avec une amende à 135€** (classe 4).

- ❌ **Pour rappel, il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur la voie publique.**



Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de, ses dépendances pendant une durée excédant sept jours. Tout stationnement abusif est puni d'une amende prévue pour les contreventions de la deuxième classe et le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière.

POINT DE COLLECTE DES SAPINS 🌲



Du mardi 04 janvier au samedi 15 janvier 2022, il vous sera possible de déposer votre sapin à l'emplacement prévu à cet effet dans la cour de l'atelier municipal aux jours et horaires suivants :

- 👉 du mardi au vendredi de 09h00 à 17h00
- 👉 le samedi de 09h00 à 12h00

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Les opérations de déploiement de la fibre débutés fin juin se poursuivent.

Après une première phase de génie civil qui a permis de déployer les fourreaux depuis l'armoire située au carrefour de la D603 et de la ZI du Hainault jusqu'au village en passant le long de cette même D603 puis par la rue de la Haute-Borne et la rue du Chauffour, des opérations plus pointues se sont ensuite déroulées avec le passage de la fibre et le marquage aux différentes chambres.

Sept-Sorts fait partie d'une large zone comprenant aussi Sammeron.

C'est seulement lorsque le déploiement sur toute cette zone sera achevé que viendra la phase de commercialisation par les différents opérateurs qui ne pourra intervenir qu'à l'issue du délais de prévenance de trois mois après l'achèvement de travaux imposé par l'ARCEP

A ce jour la commercialisation est toujours prévue pour le dernier trimestre 2022.

INFORMATIONS



La campagne de recensement 2022 débutera le 20 janvier.

Comment ça marche ?



Votre agent recenseur : Madame Denise LINIK



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter aux prochaines **élections présidentielles 2022** et aux **élections législatives 2022**, pensez à vérifier votre situation électorale



<https://www.service-public.fr/.../services-en-ligne.../ISE>

Si vous n'êtes pas à jour, l'inscription est possible **jusqu'au 2 mars 2022 en ligne !**

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Chaque Français, **dès 16 ans**, doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*.

S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Qui est concerné ?

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Démarche à effectuer ?

Vous devez aller à la **mairie** avec les documents suivants :

- 👉 **Carte nationale d'identité ou passeport valide**
- 👉 **Livret de famille à jour**
- 👉 **Justificatif de domicile** (facture EDF ou SAUR, attestation de propriété des parents)



INFOS ROUTES

Cet hiver roulez en toute sécurité !



Du 15 novembre 2021 au 21 mars 2022, le Département de Seine-et-Marne active son dispositif Infos routes 77 pour favoriser la sécurité et le confort des usagers des 4 321 km du réseau routier départemental.

Pour être informé en temps réel de l'état des routes du département, abonnez-vous au système d'information par SMS ou mail

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/infos-routes-77>

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

POUR RAPPEL, en cas de chutes de neige ❄️ pour le bien-être et la sécurité de tous, il convient à chacun de nettoyer jusqu'au caniveau le trottoir bordant son domicile.



! L'arrêté Municipal du 16 décembre 2021 indique qu'au-delà des éventuelles chutes de neige, les propriétaires et locataires sont tenus, en toutes saisons, d'entretenir les trottoirs sur toute leur largeur aux droits de la façade ou de la clôture.

Chacun est donc tenu de balayer et ramasser les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

COLLECTE DES DÉCHETS - CALENDRIER ET CONSIGNES



Nous collectons pour valoriser votre tri !

COVALTRI77
25 Rue des Longs Sillons
77120 COULOMMIERS
Tél : 01 64 20 52 22
www.covaltri77.fr / contact@covaltri77.fr
f @COVALTRI77



POUR LES COLLECTES DES BACS

- ❖ Du matin : sortir les conteneurs **LA VEILLE AU SOIR.**
- ❖ De l'après-midi : sortir les conteneurs **AVANT 11 HEURES.**
- ❖ Un problème de collecte? Laissez votre poubelle sur le trottoir et contactez nous au **01 64 20 52 22** ou par mail **contact@covaltri77.fr**

Jours fériés : 1er mai, 25 décembre et 1er janvier 2022.

PRÉCAUTIONS SANITAIRE / RECOMMANDATIONS

Pensez à notre personnel, adoptez les bons gestes !



Consultez nos préconisations sur www.covaltri77.fr > nos règlements.

Commune de SEPT-SORTS

Janvier		Février		Mars	
1	S	1	M	1	M
2	D	2	M	2	M
3	L	3	J	3	J
4	M	4	V	4	V
5	M	5	S	5	S
6	J	6	D	6	D
7	V	7	L	7	L
8	S	8	M	8	M
9	D	9	M	9	M
10	L	10	J	10	J
11	M	11	V	11	V
12	M	12	S	12	S
13	J	13	D	13	D
14	V	14	L	14	L
15	S	15	M	15	M
16	D	16	M	16	M
17	L	17	J	17	J
18	M	18	V	18	V
19	M	19	S	19	S
20	J	20	D	20	D
21	V	21	L	21	L
22	S	22	M	22	M
23	D	23	M	23	M
24	L	24	J	24	J
25	M	25	V	25	V
26	M	26	S	26	S
27	J	27	D	27	D
28	V	28	L	28	L
29	S			29	M
30	D			30	M
31	L			31	J



COLLECTES ROBOTISÉES PRÉSENTEZ CORRECTEMENT VOS CONTENEURS !



ATTENTION !
Un bac mal présenté, non conforme et non pucé n'est pas collecté !

CONSULTEZ l'ensemble des consignes de collecte www.covaltri77.fr

CANICULE : Attention les collectes peuvent démarrer plus tôt ou plus tard en cas de forte chaleur. Merci de sortir votre bac la veille au soir.

Consultez LES CONSIGNES DE TRI sur www.covaltri77.fr

Commune de SEPT-SORTS

Téléchargez l'application **Guide de Tri**



Déposez vos emballages en VRAC et bien VIDÉS

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SE RECYCLENT

Les emballages en plastique (polystyrènes, bidons, pots, etc), les emballages en métal (aérosols, les gourdes, etc), les cartons et les briques alimentaires, les papiers

LES SACS POUBELLES SONT INTERDITS !



Avril		Mai		Juin	
1	V	1	D	1	M
2	S	2	L	2	J
3	D	3	M	3	V
4	L	4	M	4	S
5	M	5	J	5	D
6	M	6	V	6	L
7	J	7	S	7	M
8	V	8	D	8	M
9	S	9	L	9	J
10	D	10	M	10	V
11	L	11	M	11	S
12	M	12	J	12	D
13	M	13	V	13	L
14	J	14	S	14	M
15	V	15	D	15	M
16	S	16	L	16	J
17	D	17	M	17	V
18	L	18	M	18	S
19	M	19	J	19	D
20	M	20	V	20	L
21	J	21	S	21	M
22	V	22	D	22	M
23	S	23	L	23	J
24	D	24	M	24	V
25	L	25	M	25	S
26	M	26	J	26	D
27	M	27	V	27	L
28	J	28	S	28	M
29	V	29	D	29	M
30	S	30	L	30	J
		31	M		



UN BAC VÉGÉTAUX PAR FOYER

TONTES > TAILLES > FEUILLES

DU 1ER AVRIL AU 30 NOVEMBRE, ce bac sera ramassé 1 fois par semaine à l'emplacement habituel.

Couvercle fermé.
Vrac à côté du bac interdit.
Pas de branche de plus de 80cm de long et 5cm de diamètre.



Pensez au compostage !



Où sont les bornes à vêtements ?
www.refashion.fr

Tous les vêtements homme, femme et enfant, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux), les chaussures et articles de maroquinerie.

Commune de SEPT-SORTS

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Papiers sales, mouchoirs, restes alimentaires, couches-culottes, articles d'hygiène.



DÉPÔTS INTERDITS

INTERDITS !

Encombrants, déchets toxiques, piles, verre, médicaments ou végétaux.



UN DOUTE ? CONTACTEZ NOUS !

Juillet		Août		Septembre	
1	V	1	L	1	J
2	S	2	M	2	V
3	D	3	M	3	S
4	L	4	J	4	D
5	M	5	V	5	L
6	M	6	S	6	M
7	J	7	D	7	M
8	V	8	L	8	J
9	S	9	M	9	V
10	D	10	M	10	S
11	L	11	J	11	D
12	M	12	V	12	L
13	M	13	S	13	M
14	J	14	D	14	M
15	V	15	L	15	J
16	S	16	M	16	V
17	D	17	M	17	S
18	L	18	J	18	D
19	M	19	V	19	L
20	M	20	S	20	M
21	J	21	D	21	M
22	V	22	L	22	J
23	S	23	M	23	V
24	D	24	M	24	S
25	L	25	J	25	D
26	M	26	V	26	L
27	M	27	S	27	M
28	J	28	D	28	M
29	V	29	L	29	J
30	S	30	M	30	V
31	D	31	M	31	V



ORDURES MÉNAGÈRES
CHAQUE LUNDI
matin



LES RECYCLABLES
MARDI en semaine
PAIRE matin



VÉGÉTAUX
CHAQUE VENDREDI
après-midi

LE VERRE
(Verre de couleur
+ incolore)
Recyclable à l'infini !



En verre, uniquement les
bouteilles, bocaux et flacons
de parfum se
recyclent !



Interdits : vitre, faïence, verre à
boire, miroir.



INTEMPÉRIES - NEIGE - VERGLAS - PANNE : Si votre bac n'a pas été collecté, laissez-le sorti, des rattrapages auront lieu au cours des jours suivants. Consultez toutes les informations concernant votre commune sur notre site internet !

Commune de SEPT-SORTS

Mois de passage des encombrants dans votre commune :

MARS, JUIN, SEPTEMBRE, DÉCEMBRE.

Veuillez vous inscrire à l'avance!

ENCOMBRANTS INSCRIPTIONS

1. Prise de contact par les moyens suivants :
www.encombrants-covaltri77.com
0 801 902 477
encombrants@coved.fr

2. L'opérateur valide avec vous les déchets à collecter et vous communique une date de rendez-vous.

3. Déposez les déchets devant chez vous impérativement la **VEILLE AU SOIR DU RENDEZ-VOUS** qui vous sera indiqué.

4. La collecte est sectorisée et organisée une fois par trimestre dans chaque commune : détails sur notre site www.covaltri77.fr.

OBJETS AUTORISÉS

Les ferrailles, les meubles, les palettes démontées et découpées de bois, les matelas et sommiers, les portes et fenêtres exempts de vitrage, les jouets en bois et plastique (vélo,...).

Limitation par point de collecte :
25kg maximum par objet ;
Moins de 2,5 mètres par objet.

Seules les personnes inscrites
seront collectées.

Octobre Novembre Décembre

1	S	
2	D	
3	L	
4	M	
5	M	
6	J	40
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	
11	M	
12	M	
13	J	41
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	
18	M	
19	M	
20	J	42
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	
25	M	
26	M	
27	J	43
28	V	
29	S	
30	D	
31	L	

1	M	
2	M	
3	J	44
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	
8	M	
9	M	
10	J	45
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	
15	M	
16	M	
17	J	46
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	
22	M	
23	M	
24	J	47
25	V	
26	S	
27	D	
28	L	
29	M	
30	M	

1	J	48
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	
6	M	
7	M	
8	J	49
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	
13	M	
14	M	
15	J	50
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	
21	M	
22	J	51
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	
27	M	
28	M	
29	J	52
30	V	
31	S	

ATTENTION !
FIN DE COLLECTE DES
DÉCHETS VERTS



ORDURES MÉNAGÈRES
CHAQUE LUNDI
matin



LES RECYCLABLES
MARDI en semaine
PAIRE matin



VÉGÉTAUX
CHAQUE VENDREDI
après-midi

LES INTERDITS AUX
ENCOMBRANTS!
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE
Sanitaires, gros électroménager,
vires, miroirs, gravats, déchets
toxiques (peintures, solvants,
pesticides), porte-fenêtre, objets
électroniques et électroniques
(D3E), pneus, grands cartons,
grillages.

Déchèteries gérées par le
SMITOM DU NORD SEINE
ET MARNE
Pour tous renseignements :
01 60 44 40 03
www.smitom-nord77.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Déchèterie de Coulommiers, rue de la butte,
Mouroux : Accueil du lundi au vendredi de 10h
à 11h45 et de 14h à 17h45. Le samedi de 9h à
17h45. Le dimanche de 9h à 11h45.

Déchèterie de Jouy-sur-Morin, rue de la
Ferté Gaucher : Accueil les lundis, mercredis
et vendredis de 14h à 17h45. Le samedi de 9h
à 11h45 et de 14h à 17h45. Le dimanche de 9h à
11h45.

Déchèterie de Saacy-sur-Marne, avenue du
chemin vert D55 : Accueil le lundi et mercredi
de 10h à 11h45 et de 14h à 17h45. Le mardi de 14h
à 17h45. Le jeudi, le vendredi et le dimanche de
9h à 11h45. Le samedi de 9h à 11h45 et de 14h à
17h45.

ATTENTION du 1er novembre au 28 février,
toutes les déchèteries ferment à 16h45 au
lieu de 17h45.

PREVENTION DES RISQUES LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE



En cette période hivernale, il convient de rappeler que chaque année, le monoxyde de carbone est responsable de plusieurs milliers d'intoxications dont une centaine de décès qui peuvent être prévenus par des gestes simples.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur à combustion, par exemple, fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Il se diffuse rapidement dans l'environnement.

D'après Santé publique France, la grande majorité des intoxications au monoxyde de carbone a lieu au sein des habitats (86 %). Environ les trois quarts des intoxications accidentelles domestiques sont en lien avec une installation raccordée de type chaudière, poêle/radiateur ou chauffe-eau.

Les autres intoxications sont liées à l'utilisation d'un appareil non raccordé comme un brasero/barbecue, un groupe électrogène ou un chauffage mobile d'appoint.

LES EFFETS D'UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) **se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure**. Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant qui se fixe sur les globules rouges et les empêche de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

La gravité de l'intoxication dépend de la quantité de CO fixée par l'hémoglobine.

Les premiers symptômes et les plus fréquents sont :

- **maux de têtes**
- **nausées**
- **vomissements**

CONSEILS ET PRÉCAUTIONS

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient :

- avant chaque hiver, de faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;



- **d'aérer au moins dix minutes chaque jour**, de maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et de ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;



- **de respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;



- de placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.



En cas d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson est en marche à votre domicile, et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, c'est peut-être le signe qu'il y a du monoxyde de carbone chez vous :

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson **ET sortez de chez vous.**

Appeler les urgences en composant le 15, le 18 ; le 114 pour les personnes malentendantes)

RESTEZ INFORMÉS !

Pour vous permettre de vous tenir informés de façon continue et réactive de la vie de votre commune, trois supports sont à votre disposition

👉 Page Facebook Mairie de Sept-Sorts



Soyez informés en temps réel de la vie de votre commune !
Suivez-nous sur la page Facebook de la Mairie
Mairie de Sept-Sorts
@septsorts

👉 Le site de la commune www.sept-sorts.fr



Vous y trouverez différentes rubriques relatives au fonctionnement de la Mairie, de votre commune ainsi qu'une rubrique service

👉 **MESALERTE.FR**



Vous pouvez dorénavant recevoir les informations importantes ayant trait à la vie de votre commune et être au courant des actualités avant tout le monde en vous inscrivant au service (**gratuit**) d'alertes citoyen *mesalertes.fr*
Inscription directement sur *mesalertes.fr*

ET POUR NOUS CONTACTER

👉 Numéro de téléphone Secrétariat Mairie : **01.60.22.30.80**

👉 Adresse mail : **mairie@sept-sorts.fr**

SEPT-SORTS Village étape !

Début septembre, des cigognes ont fait escale à l'entrée du village !

Elles ont fait le choix de se poser plusieurs heures dans un champ le long de la D21A avant de reprendre leur périple vers l'Afrique !



ETAT CIVIL 2021

Nouveaux nés :

Miyah CARPENTIER le 14 janvier

Noé POUGIS TEILLET le 13 avril

Louis LEBASTARD le 1^{er} mai

Mayson YASSI le 1^{er} mai

Alexio DA COSTA le 1^{er} novembre

Imany MOHAMED YAHAYA TERREYRE le 27 novembre

Mariage :

Fanny MACHET et Emmanuel COLLAS le 3 juillet

Tania DE FARIA et Mikaël DE ALMEIDA NAVEGA le 13 juillet

Nous ont quitté :

Michel AMSTAD le 13 février

Vanessa LUCIANI le 1^{er} décembre

LA RUBRIQUE ECO CITOYENS



Dans cette rubrique, nous vous proposons de vous présenter un petit geste simple mais utile pour notre planète.

COMMENT VALORISER LES DÉCHETS VERTS

Entre ceux de la cuisine et surtout ceux du jardin, les déchets verts représentent presque 30% de nos ordures ménagères.

Alors comment pouvons-nous transformer ces déchets en une ressource précieuse ?

Tout d'abord, au jardin, il est possible de réduire nos déchets à la source, en choisissant des végétaux à croissance lente, comme le houx, l'if et le charme. Lorsque le printemps sera de retour, l'utilisation des tondeuses mulcheuses qui coupent l'herbe en menus morceaux évite le ramassage.



En cette période de taille des arbres, voyons ce qu'il est possible de récupérer :

1/ Le petit bois lié en fagots peut servir à allumer, la cheminée, le barbecue au retour des beaux jours et de nichoirs à insectes ;



2/ Les grandes branches et bambous pourront servir de tuteurs pour les tomates, de

rames pour les haricots grimpants et d'étais pour les fruitiers;

3/ Les petites branches, tailles de haies une fois broyées et tontes séchées, peuvent servir de paillage pour le jardin ou le potager;



4/ Toutes les autres matières comme les fleurs et plantes fanées, les brindilles, les tontes de pelouse, les feuilles et les herbes indésirables peuvent finir dans un composteur afin de se "transformer" en terreau et fertiliser le jardin et les plantes.

5/ Enfin en cuisine, les déchets peuvent servir d'alimentation pour les animaux de basse-cour ou finir eux-aussi dans le composteur.



VOUS DÉSIREZ OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

Pour obtenir un composteur et son bio seau, contactez notre partenaire le SMITOM Nord Seine et Marne au 01 60 44 40 03 ou connectez-vous sur leur site internet :

www.smitom-nord77.fr

Composteur + bio seau vendu au prix de 22 €uros TTC maximum.

Ou vous souhaitez

ADOPTER DES POULES !

<https://www.smitom-nord77.fr/reduire-mes-dechets/au-jardin/adopter-des-poules/>

CHAQUE GESTE COMPTE

Alors un grand merci à tous !

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Aérer les pièces
le plus souvent possible**



**Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres**



**Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée**



**Limiter au maximum
ses contacts sociaux**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Eviter de se toucher le
visage**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)